

Critères d'évaluation de la section 07 proposés pour la mandature 2016-2021

Évaluation périodique des chercheur.e.s

L'évaluation périodique des chercheur.e.s a pour objectif de s'assurer de la bonne conduite des travaux de recherche et de conseiller les collègues dans leurs orientations. Les critères visent à prendre en compte l'intérêt et l'originalité des sujets de recherche, l'avancement des connaissances et les prises de risque, et d'une manière générale tous les aspects du métier de chercheur.

Les évaluations sont basées sur les rapports d'activité fournis par les évalué.e.s, ces rapports devant être informatifs, clairs et synthétiques. Le rapport positionnera les activités du chercheur non seulement au sein de l'équipe et du laboratoire d'accueil, mais également dans le contexte national et international, tout en mettant en exergue les faits marquants.

Les critères listés ne sont en aucune manière exhaustifs et ne prétendent pas couvrir la diversité des situations.

Critères communs à tou.te.s les chercheur.e.s

- Contributions scientifiques : publications, prototypes logiciels ou matériels. Ces éléments seront examinés au regard de leur qualité, leur originalité, l'interdisciplinarité, les mobilités thématiques, la prise de risque, etc.
- Programme de recherche (non obligatoire à mi-vague) : cohérence avec les activités passées et positionnement dans le cadre de la recherche nationale et internationale.
- Coopérations : projets coopératifs, financés ou non, locaux, nationaux et internationaux, mobilité extérieure et accueil de chercheurs invités, etc.
- Animation de la recherche : participation aux instances consultatives, organisation de manifestations (congrès, ateliers, sessions spéciales, séminaires), direction d'équipe ou de laboratoire, gestion de la recherche.
- Rayonnement : invitations à faire des présentations (dans des laboratoires et jusqu'à des conférences plénières), séjours invités, participations à des comités scientifiques (comités éditoriaux de revue, comités de programme de conférences, comités de standardisation, etc.), jurys de thèse et d'habilitation, évaluation de projets, prix et distinctions.
- Valorisation : impact technologique ou socio-économique, contrat industriels, activités de consultance, diffusion de logiciels, prototype de systèmes ayant donné lieu à un transfert technologique, dépôt de brevet, participation à la création d'entreprises.

- Encadrement, enseignement et diffusion de la culture scientifique : encadrement de stagiaires, doctorant.e.s et chercheur.e.s contractuel.le.s, activités d'enseignements, participation à des manifestations destinées au grand public, aux scolaires, etc.

Critères plus particulièrement examinés selon les grades

CR2

- Mise en œuvre d'un projet scientifique personnel, autonomie ;
- Participation à la vie scientifique du laboratoire.

CR1

- Idem CR2 ;
- Animation de la recherche, responsabilités collectives et activités d'encadrement.

DR2

- Idem CR1 ;
- Evolution des thématiques de recherche, prise de risque scientifique ;
- Impact des travaux de recherche dans la/les disciplines couvertes ;
- Impact de l'animation et ampleur des responsabilités, direction d'équipe, gestion de la recherche.

DR1

- Idem DR2 avec critères renforcés.

Avancement de grade des chercheur.e.s

Les critères sont communs à ceux de l'évaluation périodique. L'avancement au grade supérieur sera évalué sur la base de la capacité à remplir les critères attendus au grade suivant.

Recrutement des chercheur.e.s

Le recrutement des chercheur.e.s se fait principalement sur une analyse de la qualité des contributions scientifiques et du projet de recherche proposé. La section recherche notamment à identifier l'apport personnel des candidat.e.s dans les résultats obtenus et la capacité à s'intégrer dans une équipe de recherche. Une expérience hors du laboratoire de thèse est un élément pour juger de cette capacité.

Les critères qui suivent ne constituent pas une liste exhaustive et leur ordre ne préjuge pas du poids relatif de ces critères.

Critères communs à tou.te.s les chercheur.e.s

- Contributions scientifiques : publications, prototypes logiciels ou matériels. Ces éléments seront examinés au regard de leur qualité, leur originalité, l'interdisciplinarité, la prise de risque.

- Valorisation : diffusion de logiciels, prototype de systèmes ayant donné lieu à un transfert technologique, dépôt de brevet, participation à la création d'entreprises.
- Programme de recherche : cohérence avec les activités passées et positionnement dans le cadre de la recherche nationale et internationale.
- Expériences internationales : séjours courts ou longs à l'étranger, collaborations extérieures.
- Encadrement, enseignement, diffusion de la culture scientifique.

Le recrutement des chercheur.e.s s'appuie donc sur des critères similaires à ceux de l'évaluation. Une différence cependant tient au fait qu'il s'agit de mettre en évidence celles.ceux des candidat.e.s qui sont à même de mener une activité de recherche dans la durée.

Critères plus particulièrement examinés selon les grades

CR2

- Capacité à construire un projet de recherche en harmonie avec les équipes de recherche envisagées pour l'intégration. Il est recommandé notamment que le projet soit envisagé avec deux, voire trois laboratoires différents du laboratoire de thèse.

CR1

- Idem CR2 ;
- Coopérations : projets coopératifs, financés ou non, locaux, nationaux et internationaux ;
- Animation de la recherche, prises de responsabilités collectives et activités d'encadrement ;
- Rayonnement : invitations à faire des présentations, séjours invités, participations à des comités scientifiques (comité de programme de conférences, comités de standardisation, etc.), jurys de thèse ;
- Valorisation : impact technologique ou socio-économique, contrats industriels.

DR2

- Idem CR1 ;
- L'habilitation à diriger des recherches est très fortement recommandée ;
- Impact de l'animation et ampleur des responsabilités (instances, direction d'équipe, gestion de la recherche) ;
- Prise de risque scientifique ;
- Rayonnement accru : jury de thèses et d'habilitation à diriger des recherches, organisation de manifestations internationales, conférences plénières, comités éditoriaux, etc. ;
- Mobilité et relations internationales : mobilité géographique, collaborations internationales, mobilité thématique ou fonctionnelle ;
- Impact des travaux de recherche dans la/les disciplines couvertes.